



WWW.SDEC-ENERGIE.FR

LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE DANS LE CALVADOS

# Dialogue

ÉNERGIES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

N°80  
juillet  
2021

## ENJEUX

AU SERVICE DES COMMUNES

# Effacement des réseaux : le SDEC ÉNERGIE s'occupe de tout

PAGES 4 et 5



## TRANSITION

PAGES 2 et 3

COMMISSION CONSULTATIVE  
POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE TRIENNALE



## SUR LE TERRAIN

PAGE 6

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
DEUX STATIONS POUR LA MOBILITÉ  
HYDROGÈNE

## EN MISSION

PAGE 8

Urbanisme et réseaux  
d'énergie, une expertise  
technique essentielle

## PAROLE À...

PAGE 8

GÉRARD LEGUAY  
Une synergie indispensable



ÉDITORIAL

UNE RENTRÉE ÉNERGÉTIQUE !

La situation sanitaire et notre horizon semblent s'éclaircir depuis quelques semaines. Néanmoins, la présence de variants puissants nous incite à rester très prudents. Nous espérons tous un retour à la « presque » normalité. Qui sait ce que sera la normalité demain ? C'est dans ce contexte que nous espérons bien vous retrouver à la rentrée. Dès le 18 septembre, le Normandie Énergies Tour, annulé en 2019, fera son retour sur les routes de la Côte Fleurie et du Pays d'Auge. Il sera suivi les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre par des Journées Portes Ouvertes au syndicat. Autour de conférences et ateliers thématiques, ces 2 jours permettront aux élus et partenaires d'échanger et de se projeter sur les services que le syndicat pourrait apporter demain : schéma directeur de mobilité, auto-consommation, acceptabilité des projets ENR, rénovation énergétique des bâtiments publics, services connectés à l'éclairage public, .... sont quelques sujets parmi tant d'autres. L'été au SDEC ÉNERGIE sera donc actif. Toute l'équipe du SDEC ÉNERGIE est sur le pont pour préparer une rentrée riche de rencontres et qui nous projette ensemble vers l'avenir. D'ici là, prenez soin de vous et bonnes vacances à tous.

Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente du SDEC ÉNERGIE



COMMISSION CONSULTATIVE  
POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La nouvelle feuille  
de route triennale

Composée de représentants du SDEC ÉNERGIE et des 16 EPCI à fiscalité propre du Calvados, la Commission Consultative pour la Transition Énergétique (CCTE) entend lutter contre le changement climatique et porter un développement économique local durable. Pour y parvenir, elle prône une coopération concrète et opérationnelle entre les territoires. Le 15 juin dernier, les élus ont priorisé les actions à mettre en place dans les trois prochaines années.

Créée en 2016 à l'initiative du SDEC ÉNERGIE, la CCTE est composée de 64 membres répartis en deux collèges <sup>(1)</sup>. « Elle a pour mission de coordonner les actions et de définir des objectifs communs en matière de production d'énergie, de rénovation thermique des bâtiments publics ou encore de mobilité bas carbone. Lors du précédent mandat, la CCTE a construit les bases de la coopération avec notamment l'aboutissement de deux projets concrets, le cadastre solaire « Soleil 14 » et le « Défi Ecole Énergie », explique Catherine Gourney-Leconte, Présidente de la CCTE. Le rôle de la CCTE est d'autant plus important que les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) sont aujourd'hui pilotés par les EPCI.

Ils comprennent tout un ensemble d'objectifs et d'actions pour réaliser des économies d'énergie et développer les énergies renouvelables. « Tous les PCAET marquent une volonté d'exemplarité des collectivités dans ces domaines où le SDEC ÉNERGIE les accompagne depuis de nombreuses années », poursuit la Présidente. Depuis mars dernier, beaucoup d'EPCI s'intéressent également à la compétence « mobilités ». « Cet intérêt des collectivités conforte la nécessité de mutualisation et de coopération avec le SDEC ÉNERGIE. Grâce à notre expertise, notre ingénierie et notre capacité d'action, notre rôle est alors encore plus important pour aider les EPCI à mettre en œuvre la transition énergétique ».

LES ACTIONS  
CONSIDÉRÉES  
COMME PRIORITAIRES

Chaque membre de la Commission Consultative pour la Transition Énergétique présent à la réunion plénière du 15 juin dernier a voté pour 8 actions qu'il considère comme prioritaires sur les 22 proposées. Il en ressort le classement suivant (11 premières actions) :

- Achat groupé de véhicules électriques (dont vélos)
- Mutualisation du déchetage des délaissés d'élitage
- Opération groupée d'achat de panneaux photovoltaïques (bâtiments publics)
- Opération groupée d'achat de chaudières (bâtiments publics)
- Articulation des aides aux travaux pour les ménages précaires
- Mise en place de trames noires
- Kit de sensibilisation des usagers des bâtiments publics
- Création d'une structure locale d'investissement dans les ENR
- Qualité des combustibles bois locaux pour les chaufferies des collectivités
- Élaboration d'un schéma des bornes de recharge pour vélos électriques
- Information des habitants sur la fourniture énergie...

Une diversité des attentes

Trois groupes <sup>(2)</sup> ont planché en début d'année et ont déterminé 4 axes principaux de travail <sup>(3)</sup> et 22 actions qui en découlent. Le 15 juin, les rapporteurs de chaque groupe ont présenté ces actions à l'ensemble des élus réunis en plénière afin que chacun se détermine sur celles qu'il considère comme prioritaires. « Les résultats marquent une diversité des attentes », relève Catherine Gourney-Leconte.



Si deux actions se détachent un peu : l'achat groupé de véhicules alternatifs ou vélos électriques, et la mutualisation du déchetage des délaissés d'élitage des haies bocagères, une dizaine d'autres reçoivent un nombre de suffrages assez proche. À noter que les 4 axes ont obtenu des actions prioritaires ». Les élus de la CCTE vont maintenant être rapidement invités à travailler ensemble, en groupes de travail, pour décliner en actions concrètes et opérationnelles cette feuille de route. « Ils se réuniront une à deux fois d'ici la prochaine commission plénière prévue le 9 novembre prochain. » À suivre donc. □

- (1) - Collège des EPCI à fiscalité propre : 32 membres, soit 2 par EPCI
- Collège du SDEC ÉNERGIE : 32 membres



FEUX TRICOLEURE « RÉCOMPENSE »  
AUTORISÉ

Un arrêté publié le 16 avril au Journal Officiel autorise le maintien de ces feux, à condition qu'ils soient installés dans des zones spécifiques : ces feux ne sont valables qu'en agglomération et ne peuvent être installés au niveau des passages piétons, des intersections et à proximité du panneau d'entrée d'agglomération.

Plus d'informations : [www.sdec-energie.fr](http://www.sdec-energie.fr)  
Contact : Service Éclairage public  
Tél. : 02 31 06 61 65  
E-mail : [eclairage@sdec-energie.fr](mailto:eclairage@sdec-energie.fr)



LANCEMENT DE GÉODIP, UN OUTIL  
CARTOGRAPHIQUE DE LA PRÉCARITÉ  
ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES

L'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) a lancé, le 25 mai, l'outil de cartographie « Géodip », qui aide les collectivités territoriales à mieux visualiser les zones de précarité énergétique liées au logement et à l'utilisation de la voiture des ménages. L'outil est construit sur la base de statistiques nationales et de modélisations. Il s'adresse d'abord en priorité aux collectivités pour les aider à mettre un premier pied dans ce diagnostic territorial et l'élaboration d'une politique locale de lutte contre la précarité.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :  
LA FRANCE BIEN PLACÉE

L'« Energypolicytracker », un indicateur indépendant, place la France en tête des pays du G20 s'agissant des investissements publics dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique pour relancer et décarboner son économie. Près de 60 milliards ont déjà été engagés. Néanmoins, les états les plus riches restent à la traîne. Avec le Royaume-Uni, la France est le seul membre du G20 à figurer dans le TOP 10 des pays les plus avancés en matière de transition énergétique selon le rapport du forum économique mondial.



DÉCRET TERTIAIRE : UN AN  
DE PLUS POUR DÉCLARER  
SES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

En raison de la crise sanitaire, propriétaires et exploitants d'une activité tertiaire ont un an de plus pour faire remonter leurs premières consommations d'énergie sur la plateforme Operat. La nouvelle date butoir fixée par le Ministère de la Transition écologique est celle du 30 septembre 2022. Pour rappel, le décret de juillet 2019 dit « tertiaire » (ou dispositif Éco-énergie tertiaire) impose aux bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m<sup>2</sup> de réduire leur consommation d'énergie finale de 40 %, 50 % et 60 % respectivement en 2030, 2040 et 2050, par rapport à 2010 (ou une année de référence plus récente).

AU SERVICE DES COMMUNES

# Effacement des réseaux : le SDEC ÉNERGIE s'occupe de tout

Mission historique du SDEC ÉNERGIE, l'effacement coordonné des réseaux est souvent une des priorités du mandat pour les communes, et à ce titre, le syndicat mobilise une part importante de son budget. Ce dernier coordonne toute l'opération, des études techniques à la conduite du chantier, jusqu'à la réception des travaux.



L'effacement des réseaux, qui représente 150 demandes par an pour une centaine de réalisations annuelles, est doté du budget travaux le plus important du SDEC ÉNERGIE pour un montant proche de 14 millions d'euros TTC annuel. Au total, environ 45 km de voirie sont effacés par an.  
 Ici, avant et après travaux rue de Bretagne à Bretteville-sur-Odon

À Saint-Gabriel-Brécly, non loin de Creully, à l'ouest de Caen, le chantier d'effacement coordonné des réseaux a disparu des mémoires. Il date maintenant de... 1992 ! Le village du Bessin a ainsi été le premier à bénéficier de ces travaux qui ont changé son aspect visuel extérieur en faisant disparaître les lignes aériennes multiples au-dessus des rues et des maisons. L'effacement des réseaux consiste en la mise en souterrain coordonnée des réseaux d'électricité, de communications électroniques et d'éclairage public. Car, au fil du temps, ces lignes aériennes sont venues s'ajouter les unes aux autres, majoritairement sur les mêmes poteaux avec, au final, des interlocuteurs multiples. Pour aider les communes à gérer leurs souhaits d'enterrer ces lignes qui perturbent le paysage, le SDEC ÉNERGIE, propriétaire du réseau de distribution publique d'électricité depuis 1938 et qui, depuis 1984, a développé la compétence

« éclairage public », leur propose de coordonner les travaux. Car, côté « télécom », une convention a été signée avec les opérateurs, permettant de construire le génie civil nécessaire à l'enfouissement de leur réseau. Concrètement, les travaux sont alors réalisés sous la maîtrise d'ouvrage unique du SDEC ÉNERGIE qui devient de fait le seul interlocuteur des communes. Conséquence directe : une seule entreprise, titulaire d'un marché public exécute les travaux sur le terrain sous le contrôle d'un technicien dédié du syndicat. « On peut véritablement parler d'un projet clé en main pour la commune », résume Gérard Poulain, vice-président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité au SDEC ÉNERGIE.

### Les avantages d'un effacement

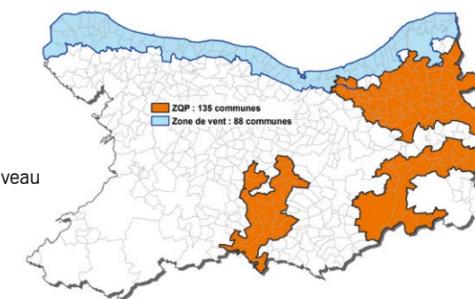
La proposition a vite séduit les collectivités. Le service Effacement de réseaux du syndicat

enregistre environ 150 demandes par an pour une centaine de réalisations annuelles (*lire « Anticipez ! » en encadré*). « Cette activité, dotée du budget le plus important du SDEC ÉNERGIE pour un montant proche de 14 millions d'euros TTC annuel, représente en moyenne 45 km de voirie effacés par an », calcule le vice-président. Au-delà de l'aspect financier (*lire « Des aides incitatives » en encadré*) pour la commune, l'intérêt d'une opération d'effacement présente de nombreux avantages : tout d'abord, une fiabilisation du réseau basse tension via son renouvellement, sa sécurisation, voire son renforcement. Ensuite, un génie civil de communications électroniques mutualisé avec la fibre optique, ce qui signifie qu'il n'y aura pas d'implantation de nouveaux supports lors du déploiement de ce réseau. Enfin, un réseau d'éclairage public qui répond aux problématiques d'économie d'énergie, de performance photométrique,

## DES AIDES FINANCIÈRES INCITATIVES

Depuis 2019, les demandes sont dopées par la majoration des aides financières, en lien avec les objectifs définis dans le nouveau cahier des charges de concession.

- Pour un projet situé sur le département, hors cas ci-dessous, le montant des aides peut aller de 20 % à 50 % du coût du projet.
- Pour un projet classé en Zone dite prioritaire d'un montant de 100.000 euros :
  - la contribution de la commune en réseau basse tension isolé sera de 25 000 euros ;
  - la contribution de la commune en réseau basse tension fils nus sera de 12 500 euros



Autre levier de financement : depuis 2020, l'effacement des réseaux est éligible à l'Aide aux petites communes rurales (APCR) du Conseil Départemental. Là encore, c'est le SDEC ÉNERGIE qui monte l'ensemble du dossier de demande de subvention, ce qui n'est pas négligeable. Une opération clé en main jusqu'au bout...



Saint-Gabriel-Brécly a été la première commune dans le Calvados à bénéficier de l'effacement de ses réseaux. C'était en 1992.

de diminution de la pollution lumineuse en respect de la réglementation, sans oublier l'augmentation de la sécurité et le confort des usagers, qui plébiscitent les travaux réalisés avec un taux de satisfaction après travaux proche de 100%. Ces travaux sont réalisés en totale concertation avec les élus des communes qui se réuniront de nombreuses fois avec les techniciens du syndicat pendant la durée du projet : visite de terrain, réunion de chantier, présentation du projet en mairie, .... La proximité avec les élus reste une priorité du syndicat et une clé de réussite des travaux.

### Fils nus et zone prioritaire

Désormais, les travaux d'effacement des réseaux s'inscrivent dans des Programmes pluriannuels d'investissements (PPI) de 4 ans, adoptés par le SDEC ÉNERGIE et ENEDIS dans le cadre du contrat de concession signé en 2018 pour une durée de 30 ans. Les deux acteurs partagent un même but : l'amélioration de la qualité de l'électricité en termes de tenue et de continuité de tension. Pour cela, des zones sensibles ont ainsi été identifiées dans le Calvados : toute la bande côtière marquée par les vents (soit plus de 80 communes) et 3 territoires représentant 135 communes classées en Zone de qualité prioritaire (ZQP). De même, la résorption du réseau basse tension en technique dite « fils nus », réseau le plus fragile face aux événements climatiques est au cœur de ces PPI.

« Sur ces territoires et sur le réseau fils nus, il a été décidé d'investir massivement, à part égale d'Enedis, ce qui n'était pas une obligation pour le syndicat », note Frédéric Leroy, responsable du service « Effacement des réseaux » au syndicat, à la tête d'une équipe de 7 agents spécialisés. Pour exemple, le programme d'effacement pour l'année 2021 permettra à lui seul la suppression de 12km de réseau en technique fils nus. En complément des effacements coordonnés s'ajoute un programme spécifique de résorption de ce réseau en zone rurale, doté d'un budget de 1,6 million d'euros H.T. 70 dossiers sont d'ores et déjà programmés. Au final, 30 km de fils nus seront supprimés en 2021, dont ceux liés à l'effacement. Ce programme spécifique intègre le programme complémentaire « Fils nus » lié au plan de relance gouvernemental, qui vient renforcer cette action en 2021.

Pour mémoire, le plan de relance vise à soutenir l'économie en favorisant la commande publique. Le SDEC ÉNERGIE s'est évidemment inscrit dans cette démarche, soucieux de soutenir l'activité locale. Pour preuve, en 2020, année de crise sanitaire marquée par l'arrêt brutal de l'activité économique, les conditions particulières ont, au final, affecté de façon limitée le programme effacement des réseaux. Au total, 84 opérations ont pu être réalisées pour 12,5 millions d'euros TTC. « Nous avons souhaité maintenir un niveau de commande fort pour les entreprises locales qui travaillent pour notre compte. Cette volonté a pu être atteinte grâce à l'anticipation dans la programmation de l'activité, rendue possible par une forte demande et donc un stock suffisant d'affaires déjà étudiées avant le confinement », remarque Gérard Poulain. □

<sup>(1)</sup> Le réseau électrique appartient au SDEC ÉNERGIE depuis 1938.

## COMMUNES : ANTICIPEZ UN AN AVANT !

Les demandes d'effacement de réseaux sont nombreuses : près de 150 demandes par an sont déposées au SDEC ÉNERGIE pour une centaine d'opérations de travaux menées à travers le département. À chaque demande, le circuit est le même : une étude préliminaire est enclenchée afin d'estimer le coût du projet. Une délibération de la commune doit ensuite être adoptée sur cette étude avant sa programmation par la commission travaux du syndicat, suivant des critères de priorisation (renforcement, coordination de travaux, PPI...). Une fois l'effacement programmé, une étude définitive (d'une durée moyenne de 3 mois) est engagée, suivie là encore d'une délibération en conseil municipal. Ce n'est qu'à l'issue de ce vote que les travaux peuvent être lancés. Leur durée moyenne est de 4 mois environ (16 semaines). « En fonction de ces délais incompressibles et du temps pris par l'adoption des délibérations par les communes, il est important pour elles d'anticiper au maximum un an à l'avance pour inscrire les travaux dans le planning », explique Frédéric Leroy, responsable Effacement des réseaux au SDEC ÉNERGIE. Ainsi, pour l'année 2021, le calendrier des travaux affiche complet. Pour les chantiers qui seront lancés en 2022, 70 % des délibérations ont déjà été enregistrées fin mai 2021...

**TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

# Deux stations pour la mobilité hydrogène

Engagé dans l'accompagnement des collectivités à la transition énergétique, le SDEC ÉNERGIE complète son réseau de 227 bornes de recharge pour véhicules électriques, par la construction de deux stations hydrogène.



Mises en service à Pont-L'Évêque et à Bretteville-sur-Odon en juillet et novembre 2020, les deux premières stations de recharge hydrogène du Calvados sont une contribution concrète du SDEC ÉNERGIE à un plan régional ambitieux. « La Région Normandie a été en effet la première en France, dès 2018, à voter un plan de soutien à la filière hydrogène, doté de 15 M€, rappelle Jean-Luc Guillouard, vice-président du SDEC ÉNERGIE en charge des mobilités bas-carbone. Nous avons voulu jouer un rôle actif dans ce plan. »

**Un réseau de 9 stations en Normandie pour commencer**

Depuis 2015, le SDEC ÉNERGIE est le principal opérateur d'infrastructures de recharge de mobilité électrique dans le Calvados. Son réseau de stations pour véhicules électriques et hybrides (MobiSDEC) compte aujourd'hui 227 bornes de rechargement, réparties dans plus de 160 communes. « Il s'agit là de poursuivre l'aménagement du territoire en infrastructures de mobilité d'avenir, en anticipant le développement de la mobilité hydrogène » poursuit Philippe Landrein, responsable Mobilité Durable



au SDEC ÉNERGIE. À ce titre, le plan régional Normandie Hydrogène s'appuie sur un réseau qui comprend déjà 9 stations hydrogène, « le réseau le plus dense de France. » Le SDEC ÉNERGIE s'est fortement impliqué sur les installations de Bretteville-sur-Odon et de Pont-L'Évêque<sup>(1)</sup> en les finançant à 48 % (sur 800 000 € au total), le reste étant issu de fonds européens (38%) et de la Région (14%).

« Ces stations de 350 bars offrent des temps de recharge de 5 à 8 minutes en moyenne. Elles sont conçues pour permettre le plein de véhicules utilitaires type Kangoo, ou un demi-plein pour les « fuel cells hydrogène », et vont servir de préalable avant le déploiement des autres sites, dans les prochaines années. »

**Un premier véhicule hydrogène**

La prochaine étape sera d'orienter les usages vers la mobilité hydrogène, pour que le nombre d'utilisateurs de ces stations augmente sensiblement. « Le plan Normandie Hydrogène doit permettre des mesures incitatives, notamment vers les collectivités et les entreprises, pour qu'elles s'équipent de plus en plus en véhicules hydrogène. » complète Jean-Luc Guillouard. Le SDEC ÉNERGIE donne déjà l'exemple, avec l'achat tout récemment d'un premier utilitaire à assistance hydrogène qui sera engagé dans la 5<sup>e</sup> édition du rallye Normandie Energies Tour organisé le 18 septembre prochain par le syndicat. L'achat d'un second véhicule étant prévu dans les tous prochains mois. □

<sup>(1)</sup> Les terrains utilisés ont été mis à disposition par la commune de Pont-L'Évêque et par Caen la mer

**RETOUR D'EXPÉRIENCE**


**GEORGES LAIGNEL**  
MAIRE DE BARON-SUR-ODON

« L'ARRIVÉE DU GAZ EST UN FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ POUR LA COMMUNE »

« Depuis 2019, Baron-sur-Odon est desservie par le gaz. Deux ans après, nous avons assez de recul pour établir un bilan assez fiable. C'est un vrai « plus », que nous attendions depuis de nombreuses années, et qui répond à nos attentes. Le gaz, pour une commune comme la nôtre, est un facteur d'attractivité non-négligeable. De plus en plus d'habitants, qu'ils soient jeunes installés ou retraités, manifestent un intérêt pour cette alternative énergétique. L'argument environnemental pèse de plus en plus lourd, comparé au chauffage au fuel notamment. Et sur le plan économique, la solution gaz est aujourd'hui assez compétitive. L'arrivée du gaz, c'est un gros dossier pour une commune. Dès 2010, nous avons entamé nos premières démarches vers GRDF et il a fallu attendre 2017 pour que le projet se dessine. Le SDEC ÉNERGIE, qui organise la distribution publique de gaz sur de nombreuses communes du Calvados, a été très présent à nos côtés. Les élus et les techniciens de la structure ont été précieux, que ce soit dans la négociation avec GRDF ou dans l'ingénierie de projet, et bien sûr le suivi des opérations. Ils ont su mettre de l'huile dans les rouages, et en moins de deux ans, un réseau de 2,9 km a été construit. Près d'une centaine de foyers de la commune y sont aujourd'hui raccordés. » □

**LE CHIFFRE**

## NET #5



Après l'annulation de l'édition 2020 en raison de la COVID, le SDEC ÉNERGIE donne rendez-vous aux fans de la voiture électrique,

hydrogène et GNV sur les routes de la Côte Fleurie et du Pays d'Auge pour la 5<sup>e</sup> édition du Normandie Energies Tour, le 18 septembre 2021. Le rallye baptisé « pommes et crevettes » entrainera les équipages à la découverte du patrimoine et de beaux paysages, ponctuée de moments de partage, de dégustations, dans un esprit de compétition bon enfant avec parfois de la contestation. Toute l'équipe du NET est sur le pont (surtout sur la route) pour organiser un NET 2021 à la hauteur de vos espérances et bien sûr, dans le respect des règles sanitaires. Inscrivez-vous dès aujourd'hui : le nombre d'équipages est limité à 49. Hâte de vous retrouver le 18 septembre ! [www.normandie-energies-tour.fr](http://www.normandie-energies-tour.fr)

**ÉCLAIRAGE DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

## Des équipements sportifs mieux éclairés et moins énergivores

Le SDEC ÉNERGIE a lancé un nouveau service à l'attention des collectivités : la modernisation de l'éclairage de leurs bâtiments sportifs. Exemple à Épron, où le gymnase en bénéficie.



La technologie LED va remplacer les appareils énergivores.

Éclairer efficacement ses équipements sportifs intérieurs pour viser juste en matière d'économies d'énergie et de bilan carbone : c'est ce que le SDEC ÉNERGIE propose désormais aux collectivités, après une première expérimentation réalisée sur des tennis couverts à Ver-sur-Mer et Ouistreham. Épron, au nord de Caen, est l'une des premières communes à faire appel au SDEC ÉNERGIE pour en bénéficier. Dans son gymnase, utilisé par les associations sportives et les scolaires, les éclairages étaient vieillissants et, surtout, énergivores. « L'objectif de ce projet est de les remplacer par des luminaires nouvelle technologie qui permettent d'améliorer l'efficacité lumineuse



Épron a confié au SDEC ÉNERGIE la rénovation des éclairages intérieurs de son gymnase.

et de réaliser des économies d'énergie, explique Jean Lepaulmier, vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse au SDEC ÉNERGIE. En plus de respecter les normes en vigueur en matière d'éclairage des installations sportives – avec notamment la pose systématique de détecteurs de présence qui assurent l'extinction lorsqu'il n'y a pas d'utilisateurs dans les locaux – nous respectons aussi les exigences des fédérations sportives, qui diffèrent selon les sports pratiqués et le niveau des clubs ». Ici, le SDEC ÉNERGIE a préconisé à la commune de remplacer les éclairages du bâtiment par des projecteurs équipés de LED, plus performants, avec une photométrie plus précise. A tel point qu'il ne sera nécessaire de conserver que 18 appareils sur les 44 que comptaient le gymnase. La commune devrait ainsi diviser par deux la consommation électrique de son éclairage, passant de 60 225 kWh à seulement 29 269 kWh, soit 4 643 € d'économies par an (sur la base d'un fonctionnement de l'éclairage de 15 heures par jour de 8h à 23h). Outre l'ingénierie du syndicat, Épron bénéficie de la prise en charge de l'avance de TVA, pour cette opération d'un peu plus de 25 000€, qui a été lancée début juin. La fin des travaux est prévue courant juillet. □

## EN MISSION

## Urbanisme et réseaux d'énergie, une expertise technique essentielle


**CHRISTINE VAUDORNE**  
**TECHNICIENNE**  
**EXPERTISE DES RÉSEAUX**

éléments fournis par la collectivité (affectation de la parcelle à desservir, puissance nécessaire, etc.) et d'une visite systématique sur le terrain, elle étudie les solutions de raccordement au réseau, le coût et les financements.

« Nous proposons toujours une solution de référence, c'est-à-dire techniquement et administrativement réalisable et qui minimise le coût du raccordement. Quand cela est possible, une seconde option qui peut s'avérer moins onéreuse mais conditionnée à l'obtention d'une autorisation de passage en domaine privé est proposée à la commune. Il faut être le plus précis possible », indique Christine Vaudorne, qui suit des formations régulières pour rester au fait des évolutions réglementaires et lui permettre ainsi d'apporter son expertise sur des dossiers qui peuvent dans certain cas être très complexes.

« Aider les élus à rendre leur décision en toute connaissance de cause. »

Certificats d'urbanisme, demandes de permis de construire, permis d'aménager et déclarations préalables engageant les collectivités qui doivent assurer, depuis 2009, le financement de l'extension du réseau d'électricité. Pour les accompagner et évaluer les conséquences, notamment financières des projets qui leur sont soumis, le SDEC ÉNERGIE examine, à leur demande, leurs actes d'urbanisme.

« Nous apportons notre analyse technique afin que les élus rendent leur décision en toute connaissance de cause », définit Christine Vaudorne. Technicienne au service Expertise des Réseaux, elle y est spécifiquement en charge des Certificats d'urbanisme opérationnels.

Extension, renforcement du réseau, adaptation de poste de transformation : à partir des

Gratuit, ce service est de plus en plus sollicité par les collectivités : le SDEC ÉNERGIE a examiné 1453 demandes en 2020, contre 738 en 2018. « Elles ont compris l'intérêt de faire appel à nous pour leurs actes d'urbanisme, d'autant

qu'elles doivent répondre dans des délais d'instruction précis, note Yannick Rodriguez, responsable du service. Pour nous, c'est l'occasion de tenir à jour nos bases de données et d'avoir connaissance d'opérations d'urbanisme à venir. Cela peut nous conduire à anticiper certains travaux pour éviter des dépenses inutiles. » Du gagnant-gagnant. □

## PAROLE À...


**GÉRARD LEGUAY**  
**PRÉSIDENT DE LA**  
**COMMUNAUTÉ DE**  
**COMMUNES PRÉ-**  
**BOCAGE INTERCOM**  
**(VILLERS-BOCAGE)**
**UNE SYNERGIE INDISPENSABLE**

**Comment les actions du SDEC ÉNERGIE et de la Communauté de communes doivent permettre le développement bas carbone sur votre territoire ?**

La synergie des actions du SDEC ÉNERGIE et de notre collectivité territoriale est indispensable notamment sur les questions de transition énergétique. À noter dans les priorités, le renforcement du nombre de bornes de recharge pour véhicule électrique. Alors que quelques communes, les plus importantes, en disposent d'une, aucune n'est présente au siège même de la communauté de communes, alors que nous accueillons chaque jour une cinquantaine d'agents. Nous allons rapidement travailler avec le SDEC ÉNERGIE sur cette question. S'il n'est pas forcément utile que les 27 communes du territoire disposent chacune d'une borne de recharge, il est malgré tout très urgent que le maillage territorial soit rapidement plus performant.

**Comment le SDEC ÉNERGIE peut-il soutenir les PCAET et accompagner les communautés de communes ?**

Le SDEC ÉNERGIE a été partie prenante dans l'élaboration de notre Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Désormais, toujours en collaboration avec les professionnels du syndicat, nous entrons dans les étapes de suivi des objectifs et mise en œuvre des actions dont le développement des chaudières à énergie renouvelable ou encore les équipements photovoltaïques des bâtiments publics. Deux Pôles de santé ont déjà été équipés grâce à un partenariat avec le SDEC ÉNERGIE. Nous devons inciter les différentes communes à étudier et mettre en place ces nouvelles opportunités. Le SDEC ÉNERGIE est un partenaire indispensable dans cette démarche. □

## TELEX...



**18 septembre** 5<sup>e</sup> édition du Normandie Énergies Tour - Rallye « Pommes et Crevettes » **27 septembre** Stand à l'assemblée générale de l'UAMC  
 Centre des Congrès de Caen **30 septembre** Comité syndical **30 septembre et 1er octobre** Journées portes ouvertes - SDEC ÉNERGIE

Informations et inscriptions sur [sdec-energie.fr](http://sdec-energie.fr)

**SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU SDEC ÉNERGIE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX :**

 FACEBOOK.COM/SDECENERGIE  @SDECENERGIE#SDEC14

**Bimestriel d'information du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados**

Directrice de la publication : Catherine Gournay-Leconte • Directeur délégué : Bruno Delique • Rédactrice en chef : Sandrine Marie-Le Brun • Conception graphique et éditoriale, rédaction et mise en page : aprim-caen.fr  
 Crédit photos : SDEC ÉNERGIE, aprim, À vue d'œil • Impression : Caen Repro - ISSN : 1162-647 X